



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNE DE CHAMPAGNY EN VANOISE (Savoie)  
SEANCE DU 18 JUIN 2024**

**N° 2024 0057**

L'An Deux mille vingt-quatre, le 18 juin à 17H30, le Conseil Municipal de la Commune de 73350 -CHAMPAGNY EN VANOISE, légalement convoqué le 12 juin 2024, sous la Présidence de M. René RUFFIER LANCHE, Maire.

**Présents :** René RUFFIER LANCHE, Denis TATOUD, Florian SOUVY, Vincent RUFFIER DES AIMES, Olivier SACHE, Xavier BRONNER, Olivier CHENU, Robert LEVY, Thierry RUFFIER DES AIMES, Florence MARMONIER, Lucas PENASA, Arnaud JOLY, Françoise VILLARD

**Absents excusés :** Gérard RUFFIER LANCHE (pouvoir donné à René RUFFIER LANCHE)

Nombre en Membres :	15
En exercice :	14
Suffrages exprimés :	14
Votes pour :	14
Votes contre :	0
Ne prend pas part au vote :	0

\*\*\*\*\*

**Objet : Approbation du lancement de la procédure de passation du marché d'exploitation d'un service public saisonnier de voyageurs par navettes sur le territoire de la commune de Champagny en Vanoise**

Monsieur le Maire indique que la commune a signé un marché public avec l'entreprise ABD Voyage pour l'exploitation d'un service public saisonnier de voyageurs par navettes sur le territoire de la commune de Champagny en Vanoise, pour la saison 2022/2023. Ce contrat a été prolongé pour l'hiver 2023/2024.

Il est donc nécessaire aujourd'hui de lancer une nouvelle consultation pour assurer ce service pour les saisons 2024/2025 à 2026/2027.

- Vu l'article L.2122-21-1 du Code général des collectivités territoriales,
- Vu les articles R.2124-2 1°, R.2161-2 à R.2161-5 et L.2124-2 du Code de la commande publique,

Monsieur le Maire soumet à l'approbation les modalités de lancement d'une procédure formalisée en appel d'offres ouvert en application des articles R.2124-2 1°, R.2161-2 à R.2161-5 et L.2124-2 du Code de la commande publique.

La note de synthèse de ce marché public est annexée au présent document.

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil municipal :

- APPROUVE les principes, les modalités de la consultation et le lancement de la procédure concernant l'exploitation d'un service de transport public saisonnier de voyageurs par navette sur le territoire de la commune de Champagny en Vanoise ;
- APPROUVE la note de synthèse relative au marché d'exploitation d'un service de transport public saisonnier de voyageurs par navette sur le territoire de la commune de Champagny en Vanoise ;
- PRECISE que les dépenses résultant de ce marché public sont prévues au budget principal de la commune.

« Certifié exécutoire, dûment habilité aux présentes  
Conformément à la Loi du 02 Mars 1982 »  
POUR EXTRAIT CONFORME,

**Le Maire,**  
**René RUFFIER LANCHE**

